

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 143

présenté par
M. Bazin et M. Neuder

ARTICLE 24 QUATER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« six régions dont un territoire ultramarin »

les mots :

« trois régions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de l'article 24 quater adoptée au Sénat propose d'étendre l'expérimentation à six régions. Or, un tel dispositif est plus proche de la généralisation que de l'expérimentation et crée le risque d'une France "à deux vitesses". Il convient donc de rétablir, de façon traditionnelle, la limite de l'expérimentation à trois régions.